

COMMUNE DES ESTABLES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/10/2025 / Délibération N°20251028_03

Date de la convocation : **21/10/2025**

Nombre de conseillers en exercice : 11

L'an deux mille vingt-cinq et le 28/10/2025 à **18 heures 00**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Philippe BRUN.

Présents : 6

Votants : 6 Pour : 0 Contre : 6 Abstention : 0

X	Philippe BRUN	X	Yves SANIAL
	Alice MALARTRE		Thierry MICHEL
X	Michel RIBES		Alain ROMÉAS
X	Laurence EXBRAYAT	X	Jeanne PRADIER
	Alexandre MALARTRE	X	Michel LEYDIER
	Odette GAILHOT		

Mme Laurence EXBRAYAT a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Droit de préemption : DPU Vente parcelle AC 332

Le Maire PRÉSENTE la vente d'une parcelle de terrain sise section AC numéro 332.

Après en avoir délibéré et conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme (articles L. 300-1 et suivants), le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de ne pas préempter sur la vente de la parcelle AC 332.
- **AUTORISE** M. Le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

Fait aux Estables, le 28 octobre 2025.

Le Maire,

Philippe BRUN

La Secrétaire de séance,

Laurence EXBRAYAT